Image not found or type unknown

Licenciement ou rupture conventionnelle

Par **WALLE**, le **06/02/2009** à **22:07**

Bonjour,
Je suis salariée protégée et en poste depuis 12 ans. Aujourd'hui l'entreprise déménage trop loin de mon domicile. L'employeur me propose 2 options : le licenciement pour motif perso ou la rupture conventionnelle. Je me suis documentée sur les 2 dispositifs. Le licenciement me permettrait de toucher une indemnité supérieure à l'indemnité de la rupture. Mais j'ai cru comprendre qu'il y avait des exonerations de charges, d'impots. Ce volet je ne maitrise pas vraiment. Si quelqu'un peut m'éclairer.
Par ailleurs, mon licenciement (si je choisis cette option) va être soumis à l'avis du Comité d'Entreprise. Que j'espère favorable bien sur. Derrière l'inspection du travail doit encore le valider. Mon préavis ne pourra alors démarrer que quand l'Insepction aura donné son accord ? Je demanderai à ne pas faire mes 2 mois de préavis mais à me les faire payer. Cela veut dire que je percevrai mon solde de tour compte et indemnité qu'à l'issue du préavis ?
Merci par avance pour toutes ces infos.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés